INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal des Délibérations de la
Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 11 septembre 2023

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue le 11 septembre 2023 à 19h00 au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : M. Alexandre Gagnon, M. Frédéric Lagacé, M. Jean Lachance, Mme Sandrine Reix et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean Lapointe, maire.

Absent : M. Luc Blouin

Nancy Clavet, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

<u>Ordre du jour</u>

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 11 septembre 2023**

2. **Acceptation des procès-verbaux**

   2.1. **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2023**

3. **Suivis des procès-verbaux**

4. **Autorisation des comptes à payer et des dépenses incompressibles**

5. **Administration générale**

   5.1. **Affectation fonds réserve pour les élections générales 2025**
   5.2. **Adoption du règlement 2023-400 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile**
   5.3. **Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 2023-401 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**
   5.4. **Avis de motion – Règlement numéro 2023-402 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000$**
   5.5. **Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (2023-2024)**

6. **Sécurité publique**

   6.1. **Achat et installation d'une borne- fontaine à la citerne Pierre-Hébert**

7. **Transport routier**

   7.1. **Autorisation de paiement à l'entreprise Excavation Ben Coulombe pour les travaux dans la route du Mitan**

   7.2. **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergures ou**

N° de résolution ou annotation

supra municipaux (PPA-ES) Dossier n° 000331857-1-20015 (8) – 20220511-019

7.3. Résultats des soumissions de déneigement 2023-2024 – Attribution des contrats

8. Hygiène du milieu

8.1. Nettoyage des postes de pompage

9. Aménagement, urbanisme et développement

10. Loisirs et culture

10.1 Club de l'amitié et des aînés - Demande de contribution financière
10.2. Concert bénéfice – Manoir Mauvide Genest
10.3. Activité de financement – Fondation François-Lamy

11. Correspondance

12. Varia

13. Suivis de dossiers

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-09-169

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêts pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2. Acceptation des procès-verbaux

2023-09-170

2.1 Acceptation des procès-verbaux de la séance régulière du 14 août 2023 et de la séance extraordinaire du 21 août 2023

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance, et il est résolu que les procès-verbaux de la séance régulière du 14 août 2023 et de la séance extraordinaire du 21 août 2023 soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

3. Suivis des procès-verbaux

4. Autorisation des comptes à payer et des dépenses incompressibles

2023-09-171

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu :

N° de résolution ou annotation

QUE le paiement des comptes totalisant 107 039.84 $ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-09-172

5-Administration générale

5.1 Affectation fonds réserve pour les élections générales 2025

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2021-12-255 la municipalité a conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

ATTENDU QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 15 000 $;

ATTENDU QU'un montant de 1 334$ a été déposé dans ce compte durant l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyée par M. Jean Lachance, et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 15 000 $ pour l'exercice financier 2023, dans un compte épargne à terme, ce qui portera le montant de la réserve à 16 334$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-09-173

5.2 Adoption du règlement 2023-400 fixant les droits, pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 366 du Code civil du Québec (LQ 1991, c. 64) ainsi qu'à l'article 521.2 du code, le ministre de la Justice peut désigner un célébrant compétent pour célébrer les mariages civils et les unions civiles dans les limites territoriales de notre municipalité;

ATTENDU QUE le ministre de la Justice a désigné le 5 août 2022, M. Jean Lapointe, Maire de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans célébrant compétent en conformité du premier alinéa de l'article 366 du Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64) ainsi qu'à l'article 521.2 du code ;

ATTENDU QUE l'article 376 du Code civil du Québec permet de fixer, par règlement, des droits pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les droits exigibles et la rémunération du célébrant ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt d'un projet de règlement en ce sens ont été donnés par le conseiller M. Luc Blouin à la séance ordinaire du 14 août 2023 ;

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Sandrine Reix, et résolu :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2023-400 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1
Le présent règlement s'intitule « règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile et porte le numéro 2023-400 »

ARTICLE 2
Les attendus précités font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3
Ces tarifs sont établis selon la grille de tarif des frais judiciaires du Ministère de la justice et ces montants sont sujets à une indexation annuelle. À titre de référence, les droits exigibles pour la célébration du mariage civil ou de l'union civile sont fixés, pour l'année 2023, à 299$ plus taxes pour une célébration à l'hôtel de ville et à 399$ plus taxes pour une célébration à l'extérieur de l'hôtel de ville. La rémunération du célébrant est fixée à 50% du droit exigible déterminé au présent article et 50% dudit droit est versé à la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

ARTICLE 4
Ce droit est payable avant la publication du mariage ou au moment où la dispense de publication est accordée.

ARTICLE 5
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-09-174

5.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 2023-401 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donné par M. Alain Létourneau à l'effet d'adopter à une séance ultérieure, le règlement numéro 2023-402 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Le projet de règlement numéro 2023-402 est présenté et des copies sont mis à la disposition du public.

2023-09-175

5.4. Avis de motion – Règlement numéro 2023-402 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000$

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donné par M. Frédéric Lagacé à l'effet d'adopter à une séance ultérieure, le règlement numéro 2023-402 relatif au droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000$.

Le projet de règlement numéro 2023-402 est présenté et des copies sont mis à la disposition du public.

N° de résolution ou annotation

2023-09-176

5.5 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Autorisation de dépôt d'une demande pour le projet d'aménagement de jeux de Shuffleboard extérieur et intérieur

ATTENDU QUE le Club de l'Amitié et des Aînés est un organisme constitué d'aînés sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans ;

ATTENDU la demande des aînés visant l'aménagement d'espaces de jeux destinés aux aînés pour se divertir, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur en cas de pluie et durant l'hiver ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans désire présenter une demande d'aide financière pour le projet suivant : Installation de jeux de Shuffleboard intérieur et extérieur ;

ATTENDU que si cette demande d'aide financière était rejetée, la demande elle-même n'engagerait pas la Municipalité à réaliser ce projet ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Frédéric Lagacé, et il est résolu :

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à présenter une demande d'aide financière auprès d'Emploi et Développement social Canada, dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA), pour le projet d'aménagement de jeux de Shuffleboard extérieur et intérieur ;

- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tout document relatif au dépôt de cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

6. Sécurité publique

2023-09-177

6.1. Achat et installation d'une borne- fontaine à la citerne Pierre-Hébert

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer l'installation d'une borne-fontaine à la citerne Pierre-Hébert, et ce, conformément au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité effectuera les travaux en régie;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix auprès de deux entrepreneurs;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

Détail des prix pour le matériel utilisé et location de machinerie:

Richard Gosselin		Tremblay Gosselin
Cailloux :	478.50$	460$
Gravier :	406$	385$
2 sables :	754$	720$
Pelle (location) 30 h :	5 200$	5 700$
Marteau piqueur :	259$/h	260$/h

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, secondé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu d'utiliser les services de Richard Gosselin selon les montants détaillés et d'effectuer l'achat de la borne-fontaine au montant approximatif de 5 300$ plus taxes, chez le fournisseur EMCO.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

7- Transport routier

2023-09-178

7.1 Autorisation de paiement à l'entreprise Excavation Ben Coulombe pour les travaux dans la route du Mitan

ATTENDU QUE par la résolution n° 2023-07-136 la municipalité a accordé un contrat de pavage dans la route du Mitan à Excavation Ben Coulombe & Fils Excavation et terrassement, au montant de 9 000$ plus taxes.

ATTENDU QUE ces frais seront payés par le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergures ou supra municipaux (PPA-ES);

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyée par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans autorise le paiement de la facture n° 1703, en date du 17 août 2023, au montant de 8 850$ plus taxes;

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-09-179

7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergures ou supra municipaux (PPA-ES) Dossier n° 000331857-1-20015 (8) – 20220511-019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement.

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyée par Mme Sandrine Reix, et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans le conseil approuve les dépenses d'un montant de 25 905.10 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-09-180

7.3 Résultats des soumissions de déneigement 2023-2024 – Attribution des contrats

M. Alain Létourneau informe qu'il est en conflit d'intérêts et qu'il s'abstient de participer aux débats concernant l'item déneigement hiver 2023-2024.

ATTENDU la réception des soumissions jusqu'au 7 septembre à 16h ;

<u>Résultat de l'ouverture des soumissions</u>

Items à déneiger	Noms soumissionnaires	Montant
A. CITERNE RODOLPHE BLOUIN (# 1)	Aucun soumissionnaire	0 $
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Maxime Létourneau	880 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

C. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Ferme G.N. Bouin	650 $ + tx
D. CITERNE FERNAND BLOUIN (ch. des Côtes, # 3)	Bernard Blouin	650 $
E. BORNE FONTAINE GABRIEL BLOUIN (# 6)	Claude Gosselin	655 $ + tx
F. CITERNE RIVIÈRE BELLEFINE (# 7)	Claude Gosselin	495 $ + tx
G. CÔTE LAFLEUR	Antoine Simard	9 000 $
H. CHEMIN LAFLEUR	Maxime Létourneau Antoine Simard	3500 $ 3150 $
I. CHEMIN DU QUAI	Maxime Létourneau	3000 $
J. RUE DE L'ÉGLISE: à partir du chemin Royal	Maxime Létourneau	2200 $
K. ROUTE DU MITAN: du ch. Royal jusqu'au # civique 40	Maxime Létourneau	5200 $
L. CHEMIN DES ROSES : à partir du ch. Royal jusqu'au # civique 38	Maxime Létourneau	3 800 $
M. Borne-fontaine Ferme Guy Blouin si aménagée)	Aucun soumissionnaire	0$
N. TAUX HORAIRE : BESOINS PONCTUELS		
Peigne à glace	Aucun soumissionnaire	0$/h
Sablage	Aucun soumissionnaire	0$/h
Abrasif sur les trottoirs	Aucun soumissionnaire	0$/h
Déneigement	Aucun soumissionnaire	0$/h
Déneigement route du Mitan au printemps	Maxime Létourneau	140 $ / h

Attribution des contrats

Il est proposé par M. Jean Lachance, secondé par M. Frédéric Lagacé. et il est résolu d'attribuer les contrats de déneigement pour l'hiver 2023-2024 comme suit **et de redemander un prix pour l'item A :**

Items à déneiger	Noms soumissionnaires	Montant
A. CITERNE RODOLPHE BLOUIN (# 1)	Aucun soumissionnaire	0 $
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Maxime Létourneau	880 $
C. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Ferme G.N. Blouin	650 $ + tx
D. CITERNE FERNAND BLOUIN (ch. des Côtes, # 3)	Bernard Blouin	650 $
E. BORNE FONTAINE GABRIEL BLOUIN (# 6)	Claude Gosselin	655 $ + tx
F. CITERNE RIVIÈRE BELLEFINE (# 7)	Claude Gosselin	495 $ + tx
G. CÔTE LAFLEUR	Antoine Simard	9 000 $

N° de résolution
ou annotation

H. CHEMIN LAFLEUR	Antoine Simard	3 150 $
J. RUE DE L'ÉGLISE: à partir du chemin Royal	Maxime Létourneau	2 200 $
K. ROUTE DU MITAN : du Chemin Royal jusqu'au # civique 40	Maxime Létourneau	5 200 $
L. CHEMIN DES ROSES : à partir du ch. Royal jusqu'au # civique 38	Maxime Létourneau	3 800 $
N. TAUX HORAIRE : BESOINS PONCTUELS		
Peigne à glace		Aucun
Sablage		Aucun
Abrasif sur les trottoirs		Aucun
Déneigement	Maxime Létourneau	140.00 $ / h
Déneigement route du Mitan au printemps		Aucun

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

8. Hygiène du milieu

2023-09-181

8.1 Nettoyage des postes de pompage

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer le nettoyage des postes de pompage à toutes les années;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues le 30 août 2023, soit d'Ortec Environnement Services au montant de 4 994.19$ incluant les taxes et de Sani-Orléans au montant de 3 180$ incluant les taxes.

ATTENDU QUE la dépense est prévue au budget 2023 ;

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, secondé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu d'autoriser le nettoyage annuel des postes de pompage par la firme *Sani-Orléans Inc.* pour un coût approximatif 4 180$, mais n'excédant pas 5 000$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

9. Urbanisme, aménagement et développement

10. Loisirs et culture

2023-09-182

10.1 Demande de contribution financière du Club de l'amitié et des aînés

ATTENDU QUE la dépense est prévue au budget 2023;

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Jean Lachance, et il est résolu de verser au Club de l'Amitié et des Aînés une contribution financière de 2 100$, dont 1 000$ pour un voyage organisé à Drummonville prévu le

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

28 octobre 2023, 200$ pour l'activité de soirée de clôture de pétanque ainsi que 900$ pour les cours de danse débutants le 20 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-09-183

10.2. Concert bénéfice – Manoir Mauvide Genest

ATTENDU l'activité Concert-bénéfice au profit du Manoir Mauvide Genest qui aura lieu le 8 octobre 2023 à l'église de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu d'autoriser l'achat de quatre billets au montant de 40$ chacun et totalisant 160$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-09-184

10.3. Activité de financement – Fondation François-Lamy

ATTENDU l'activité de financement effectué par la Fondation François-Lamy localisée à Sainte-Famille;

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu d'autoriser l'achat d'un billet pour la représentation de M. le maire, Jean Lapointe au montant de 60$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

11. Correspondance

12. Varia

12. 1 Rapport sur la rémunération

La directrice générale précise que lors de la prochaine rencontre préparatoire, un rapport sera fourni pour l'analyse de la rémunération des employés.

13. Suivi de dossiers

M. Lapointe, maire, rappel aux citoyens que le 16 septembre 2023, l'activité Marché aux puces aura lieu sur le site de la patinoire, au profit de la Maison des jeunes.

Il souligne également que le treuil qui a été acheté par la municipalité en 2021 a servi récemment lors d'un accident d'automobile. Cet équipement a été très utile.

14. Période de questions

Une période de questions est tenue. Le Conseil a pris acte des questions et commentaires qui ont été posés.

Un rappel est fait aux membres du conseil concernant le transport dans le cadre du Camp St-François.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

2023-09-185

N° de résolution ou annotation

Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Frédéric Lagacé à 20h13.

Le maire Jean Lapointe atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Lapointe, maire

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 11 septembre 2023;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 11 septembre 2023.

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans